

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 657

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 549 de M. Caron

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La corrida reste toutefois autorisée dans les arènes de Béziers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Arènes de Béziers, dites "Arènes du Plateau de Valras" ont été construites en 1897. L'important chantier (il employait 250 ouvriers) n'était pas encore terminé lorsque fut donnée la toute première corrida, le 11 juillet 1897. C'est en 1905 que l'édifice fut achevé. Il offrait 13 500 places : l'art tauromachique a donc pris son envol à Béziers qui est devenue, grâce à ces arènes, l'une des toutes premières places taurines de France. On l'a même surnommée la « Séville française ». Castelbon de Beauxhostes, vigneron et mécène biterrois, en fit un haut lieu de l'art lyrique de 1892 à 1911. Saint Saëns et Fauré y créèrent des opéras. Aujourd'hui, les arènes sont le théâtre des corridas lors de la Féria de Béziers au mois d'août, mais aussi de nombreux concerts et événements tout au long de l'année.

C'est un lieu culturel incontournable.